



Guéret, le 23 novembre 2018

## Communiqué de presse

### Comment éviter les intoxications au monoxyde de carbone en hiver ?

Lorsque les températures baissent, les risques d'intoxication au monoxyde de carbone (CO) augmentent. Chaque année, ce gaz toxique est responsable d'une centaine de décès en France. Invisible, inodore et non irritant, le monoxyde de carbone est indétectable.

Magalie DEBASSE, Préfète de la Creuse souhaite rappeler les mesures simples à respecter pour éviter une intoxication par le monoxyde de carbone, qui peut être mortelle :

- ✓ Faites entretenir vos appareils de chauffage et de production d'eau chaude à combustion par un professionnel qualifié ;
- ✓ Faites ramoner les conduits d'évacuation des fumées par un professionnel qualifié ;
- ✓ N'utilisez jamais de façon prolongée un chauffage d'appoint à combustion ;
- ✓ Ne jamais se chauffer avec des appareils non destinés à cet usage (réchauds de camping, fours, brasero, barbecues, etc.) ;
- ✓ Aérez quotidiennement votre habitation et n'obstruez jamais les grilles de ventilation, même par temps froid ;
- ✓ N'utilisez jamais un groupe électrogène dans un lieu fermé (maison, cave, garage...) : ils doivent impérativement être placés à l'extérieur des bâtiments.

Le monoxyde de carbone résulte d'une combustion incomplète, et l'utilisation d'appareils à combustion (fonctionnant au bois, butane, charbon, essence, fuel, gaz naturel, pétrole ou propane) mal entretenus ou utilisés dans de mauvaises conditions présente un risque d'intoxication.

**Les symptômes de l'intoxication sont :** maux de tête, nausées, confusion mentale, fatigue. Ils peuvent ne pas se manifester immédiatement. En cas d'intoxication aiguë, la prise en charge doit être rapide et justifie une hospitalisation spécialisée.

En cas de soupçon d'intoxication, il est recommandé d'aérer les locaux, d'arrêter si possible les appareils à combustion, d'évacuer les locaux et d'appeler les secours en composant le 15, le 18 ou encore le 112.

Contact Presse : Jean-François RENGEAR - Tél 05.55.51.58.95  
Préfecture de la Creuse - Place Louis Lacrocq - B.P. 79 - 23011 Guéret Cedex  
Tel : 0810 01 23 23 - Fax : 05.55.52.48.61 - [www.creuse.gouv.fr](http://www.creuse.gouv.fr)



Préfète de la Creuse



Préfète de la Creuse

En période de grand froid et d'intempéries, il convient également d'être particulièrement vigilant sur les conditions d'utilisation d'appareils de chauffage d'appoint ou de groupes électrogènes.

Enfin, les organisateurs de rassemblements de personnes (rassemblements familiaux, manifestations culturelles ou religieuses, ...) doivent être tout particulièrement attentifs, car les épisodes d'intoxication en lien avec l'utilisation de panneaux-radiants à combustible gazeux sont fréquents et concernent chaque année plusieurs centaines de personnes.

### **Bilan des intoxications au CO 2017/2018**

- **En France** 3 354 intoxications et accidents dus au monoxyde de carbone ont été enregistrés avec 2295 personnes prises en charge par les hôpitaux.

Ce gaz inodore est responsable d'une centaine de décès par an et représente la première cause de décès par intoxication en France.

80% des intoxications ont lieu dans l'habitat

50% des intoxications sont causées par les chaudières.

- **En Creuse** : 1 intoxication.

En 2018 : (jusqu'à ce jour) 4 intoxications.